



Vente de bien .compromis de vente falsifié

Par **grignon**, le **25/09/2008** à **13:54**

j'ai signé en tant que vendeur un compromis de vente pour une maison ,puis comme convenu avec l'agence ,je leur ai adressé l'exemplaire pour signature de l'acheteur. N'ayant pas de nouvelles au bout de huit jours ,j'ai demandé à l'agence une copie du document signé je l'ai reçu mais j'ai pu constater qu'en 1°) il n'est pas daté 2°) La clause concernant le dépôt de garantie sur un compte séquestre a été annulée (rature sur le paragraphe et apposition d'une mention manuscrite mensongère (le vendeur et l'acheteur ont convenu)) 3°) un seul des deux acheteurs a paraphé les pages mais deux signatures (identiques) cloturent le document sans mention ni trace d'une quelconque délégation. étant par ailleurs en litige avec cette agence , je désire annuler ce compromis de vente falsifié. le puis-je? merci de vos réponses